

EPE - ALGERIE TELECOM - SPA
Route Nationale n°05, Cinq Maisons, Mohammadia-16200-Alger
NIF : 000 216 001 808 337
Direction Opérationnelle des télécommunications de Tipaza
Sous - Direction Fonctions Support

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE
CAPACITES MINIMALES N° 05/AT/DOT TIPASA /2022**

La Direction Opérationnelle des télécommunications de Tipaza lance un Avis d'Appel d'Offres national ouvert avec exigence de capacités minimale N° 05/AT/DOT TIPASA /2022, portant sur la réalisation des **travaux de construction des lignes de clients au profit de la Direction Opérationnelle des télécommunications de TIPASA**

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, s'adresse uniquement aux entreprises titulaires de registre de commerce comprenant le code d'activité N° : 109214 intitulé « installation des réseaux et des centres électriques et téléphoniques ».

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom à l'adresse suivante :

**Direction Opérationnelle des télécommunications de TIPASA - Sous-direction Fonctions Support-
Département Achats et Logistique - Service Achats - Bureau des marchés
CITE ADMINISTRATIVE AU1 TIPASA**

Contre le paiement, auprès de la banque **BNA Agence 438 TIPASA (Direction Opérationnelle des télécommunications de TIPASA)**, d'un montant de **Cinq mille dinars algériens (5000 DA)** non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : Compte en dinars N°**001 00438 0300 000 133/58**.

Présentation des offres :

Les candidats doivent insérer le **dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière dans des enveloppes séparées et fermées**, indiquant, sur chaque enveloppe, **la dénomination du soumissionnaire**, la **référence et l'objet de l'appel à la concurrence** ainsi que, sur chaque pli correspondant, la **mention « dossier administratif », « offre technique » et « offre financière »**.

Les **trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire**, comportant uniquement les mentions suivantes :

**ALGÉRIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPÉRATIONNELLES DES TELECOMMUNICATIONS DE TIPASA
ADRESSE : CITE ADMINISTRATIVE AU1 TIPASA
« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS
MINIMALES N° 05/AT/DOT TIPASA /2022 »
« TRAVAUX DE RACCORDEMENT FINAL DES CLIENTS EN FIBRE OPTIQUE »
« TRAVAUX DE RACCORDEMENT FINAL DES CLIENTS EN CUIVRE »
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **quinze (15) jours de 08h00 à 14h00** à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante : **Direction Opérationnelle des Télécommunications de TIPASA Sous-direction Fonctions Support - Département Achats et Logistique - Service Achats Bureau des marchés CITE ADMINISTRATIVE AU1 TIPASA**

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Il convient de souligner qu'une seule personne par entreprise soumissionnaire (le représentant dûment accrédité) est autorisée à assister à la séance d'ouverture des plis, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de **cent quatre-vingts (180) jours**, à compter de la date d'ouverture des plis.

Le Directeur